

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
PROPOSITION DE REPARTITION HORAIRE (POUR UN DEMI - GROUPE DE 12 ELEVES)

POLES	CONTENU		HORAIRE /ANNEE	PLP BIO A et B				
ASSAINISSEMENT ET NETTOYAGE INDUSTRIEL	S1 CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	S2 - TECHNOLOGIES	9h	A				
	S1.1 –Diversité des secteurs professionnels d'intervention et caractéristiques (relatif au pôle) S1.3 – Contrôle de la qualité (relatif au pôle) S1.4 Santé et sécurité au travail	S2.1 - Assainissement S2.2-Hygiène immobilière S2.3 – Nettoyage et dépollution des sites industriels						
		A5 – CONDUITE DE TECHNIQUES PROFESSIONNELLES						
		A.1 à A.4 : Activités communes aux domaines A5.1 - Techniques d'assainissement A.6 à A.9 : Activités communes aux domaines						
	S3-SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT							
	S3.1 – Ecologie et biodiversité S3.2 – Microbiologie appliquée S3.3 – Les catastrophes et incidences environnementales S3.4 – impact des pollutions sur les écosystèmes							
	NETTOIEMENT ET GESTION DES DECHETS	S1 CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL				S2 - TECHNOLOGIES	5h	
S1.1 – Diversité des secteurs professionnels d'intervention et caractéristiques (relatif au pôle) S1.2 – Communication professionnelle et animation d'une équipe S1.3 – Contrôle de la qualité (relatif au pôle)		S2.4 – Nettoyement S2.5 - Collecte des déchets solides S2.6 – Tri des déchets en vue de la réutilisation des matières premières						
		A5 – CONDUITE DE TECHNIQUES PROFESSIONNELLES						
		A.1 à A.4 : Activités communes aux domaines A5.2 Nettoyement A5.3 Collecte, tri, conditionnement des déchets A.6 à A.9 : Activités communes aux domaines						
S3-SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT								
S3.5 – Gestion des déchets et protection de l'environnement								
	PSE		1		B			

En conclusion :

- 15 heures d'enseignement (dont 1 h de PSE) assurées par 2 PLP biotechnologie :
 PLP A : 9 heures PLP B : 6 heures
- Possibilité de répartition des 9 heures : (5 + 2 + 2)
- Possibilité de répartition des 6 heures (5 + 1)